

# IMPRIME D'INSCRIPTION /COURS DE NATATION PISCINE POMMIERS - 2021/2022

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE

Avant le 20 septembre 2021

A la piscine des pommiers -Le Bourg- Léhon 22100 Dinan

Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine lors de l'inscription

En y joignant obligatoirement :

- Un certificat médical (valable 3ans à partir de la date d'émission)

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

Nom et prénom du jeune pour les cours ados et enfants : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

EMAIL (OBLIGATOIRE) \_\_\_\_\_

TEL 1 \_\_\_\_\_ TEL 2 \_\_\_\_\_ TEL 3 \_\_\_\_\_

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : \_\_\_\_\_

- Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : \_\_\_\_\_

## JOUR ET HORAIRE SOUHAITES

(Début des cours le 06 septembre pour les adultes  
et le 11 septembre pour les adolescents et les enfants)

### ADULTES - Cours de natation à l'année

178€ Dinan Agglomération /210€ Hors Dinan Agglomération

- MARDI 12 H15 - Débutant
- LUNDI 19 H - Perfectionnement
- MARDI 19 H - Perfectionnement

### ADOLESCENTS - Cours de natation à l'année

165€ Dinan Agglomération /185€ Hors Dinan Agglomération

- MERCREDI 14H30 - Lycéens
- MERCREDI 15H30 - Collégiens

### ADOLESCENTS- Cours de natation forfait 10 séances planifiées (sous réserve passage du test le mercredi 8 septembre de 12h15 à 14h15)

65€ Dinan Agglomération /73.50€ Hors Dinan Agglomération

- MERCREDI 16H30 - Primaires/ pré-ados - Perfectionnement

### ENFANTS (à partir de 6 ans) -Cours de natation forfait 10 séances planifiées (sous réserve passage du test le mercredi 8 septembre de 12h15 à 14h15)

75€ Dinan Agglomération /80€ Hors Dinan Agglomération

- SAMEDI 14H30 - Perfectionnement
- SAMEDI 15H30 - Débutant
- SAMEDI 16H30 - Débutant

A renseigner par l'agent d'accueil de la piscine

Date de la première séance :.....

Date de la dernière séance : .....

# REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

## ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.

## ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.

## ARTICLE 3

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

*Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.*

## ARTICLE 4

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de:

*La gestion et suivi des inscriptions aux cours,*

*La gestion des cartes d'adhésion*

*La facturation du service.*

*Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.*

*Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.*

Les destinataires des données sont :

*Le service sport enfance- jeunesse,*

*Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,*

*Le service Finances de DINAN Agglomération,*

*Le Trésor Public*

*Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.*

*Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.*

*Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse [e.lebai@dinan-agglomeration.fr](mailto:e.lebai@dinan-agglomeration.fr)*

*Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.*

*Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse :*

*[cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). »*

**DATE ET SIGNATURE**